

CAP A

Du 1er au 8 décembre

Commission Administrative Paritaire

Je vote

CHER(E) COLLÈGUE,

La CAP est l'instance paritaire qui examine certaines décisions individuelles relatives à la carrière.

Vos représentants à la CAP auront pour rôle de porter et défendre les dossiers suivants :

- · Avancement de grade
- Révision évaluation, temps partiel, télétravail, formation
- Disponibilité, CET, etc
- Discipline
- Licenciement
- Refus de promotion, temps partiel, congé formation...

FO en CAP A : Des actions concrètes

Nous avons réclamé et obtenu la mise en place de critères secondaires lisibles et connus de tous pour l'avancement à l'ancienneté.

Nous militons pour l'application des critères statutaires pour tous.

Aujourd'hui, les critères statutaires s'appliquent aux agents de catégorie A de P3 à P6. Le syndicat FO œuvre pour que les Cadres positionnés en Parcours 1 et 2 ne soient pas oubliés!



pour choisir des représentants disponibles, formés, expérimentés, déterminés et porteurs de vraies valeurs d'indépendance



CAP A

Je vote



EUZEN Annaïg



Ingénieur ppal DSI - RM

2

PERROT Régis



Ingénieur ppal DSI - RM

MALLEGOL Isabelle



3



Éduc. de jeunes enfants cl ex DPE - VdR

4

BAILLEUL Christophe



Ingénieur DSI - RM

EDELINE Benoît



SCHOTTEY Édeline Éduc. de jeunes enfants DEE - VdR





Attaché DSS DSPH - VdR

MARIN Nathalie

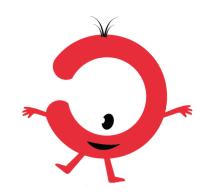


Ingénieur en chef hors cl. DGS - RM



VOTEZ ET FAITES VOTER FORCE OUVRIÈRE

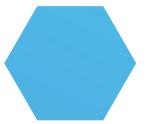
www.fo-rennes.fr



MORICLET Lucile Éduc. de jeunes enfants DPE - VdR

DELPORTE Hervé PEA cl. normale CRR - VdR





LOMBART Sonia

Ingénieur DSI - RM

DAUBIGNE Séverine



Ingénieur DSI - RM

GAUTIER Jérôme



Ingénieur DSI - RM

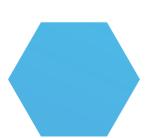
Péd Pod Erg Psy Ort Man Pré Diet HCl **DPAg - CCAS**

FRINAULT Véronique

EUZEN Nadia



Ingénieur ppal DSI - RM



Au sein de la **CAP** composée d'élus du personnel, **FO** est là pour défendre vos droits.

LES CANDIDATS FO:

des femmes et des hommes formés, compétents, efficaces, disponibles et à votre écoute.

formation

commissions de réforme

conseil de discipline La CAP donne des avis

détachements

conseil médical

refus de titularisation

évaluations

mises à disposition

Pourquoi voter FO:

Charte de mobilité

Notre syndicat refuse la possibilité de rétrograder un Cadre A sur un grade inférieur suite à un burn-out ou autre évènement le rendant temporairement inapte à ses fonctions. Pour rappel, seuls les syndicats FO et CGT ont voté contre la charte de mobilité puisque cette dernière permet malheureusement de faciliter le licenciement des fonctionnaires territoriaux.

Conditions d'avancement

FO milite nationalement pour la décorrélation entre l'avancement par examen pro et l'avancement à l'ancienneté.

Conseil médical départemental

Seules les 2 premières organisations syndicales à la CAP A peuvent siéger au comité médical départemental qui est l'instance statuant sur les dossiers médicaux et les licenciements pour inaptitude.

Conseil de discipline

Les agents qui se retrouvent en conseil de discipline peuvent compter sur les élus FO afin de les représenter au mieux de leurs intérêts. Du 1er au 8 décembre

VOTEZ

ET FAITES VOTER

FORCE OUVRIERE

www.fo-rennes.fr

